

7.—Représentation des provinces au Sénat, 1er janvier 1947—fin

Province et nom du sénateur	Domicile	Province et nom du sénateur	Domicile
Ontario— (24 sénateurs—2 vacances)		Manitoba—fin	
DONNELLY, JAMES J.	Pinkerton	HAIG, JOHN T.	Winnipeg
WHITE, GERALD VERNER, C.B.E.	Pembroke	BEAUBIEN, ARTHUR-L.	Saint-Jean-Baptiste
HARDY, ARTHUR C., C.P.	Brockville	CREBAR, THOMAS ALEXANDER, C.P.	Winnipeg
AYLESWORTH, SIR ALLEN BRISTOL, C.P., K.C.M.G.	Toronto	HOWDEN, JOHN POWER.	Norwood-Grove
MCGUIRE, WILLIAM H.	Toronto	Saskatchewan— (6 sénateurs)	
LACASSE, GUSTAVE	Tecumseh	CALDER, JAMES A., C.P.	Regina
WILSON, CAIRINE R.	Ottawa	MARCOTTE, ARTHUR.	Ponteix
MURDOCK, JAMES, C.P.	Ottawa	HORNER, RALPH B.	Blaine-Lake
SUTHERLAND, DONALD, C.P.	Ingersoll	ASELTINE, WALTER M.	Rosetown
FALLIS, IVAS CAMPBELL.	Peterborough	STEVENSON, J. J.	Regina
LAMBERT, NORMAN P.	Ottawa	JOHNSTON, J. FREDERICK.	Bladworth
HAYDEN, SALTER ADRIAN.	Toronto	Alberta— (6 sénateurs)	
PATERSON, NORMAN MCLEOD DUFFUS, JOSEPH JAMES.	Fort-William	MICHENER, EDWARD.	Calgary
EULER, WILLIAM DAUM, C.P.	Peterborough	HARMER, WILLIAM JAMES.	Edmonton
DAVIES, WILLIAM RUPERT.	Kitchener	BUCHANAN, WILLIAM ASHBURY RILEY, DANIEL E.	Lethbridge
BENCH, J. JOSEPH.	Kingston	BLAIS, ARISTIDE.	High-River
CAMPBELL GORDON PETER.	St. Catharines	GERSHAW, FRED WILLIAM.	Edmonton
TAYLOR, WILLIAM HORACE.	Toronto		Medicine-Hat
BISHOP, CHARLES L.	Scotland	Colombie-Britannique— (6 sénateurs—3 vacances)	
ROEBUCK, ARTHUR WENTWORTH.	Ottawa	KING, JAMES H., C.P. (orateur).	Victoria
HURTUBISE, JOSEPH-RAOUL.	Toronto	FARRIS, JOHN W. DE B.	Vancouver
	Sudbury	MCGEEB, GERALD GRATTAN.	Vancouver
Manitoba— (6 sénateurs)			
MOLLOY, JOHN PATRICK.	Winnipeg		
MULLINS, HENRY A.	Winnipeg		

Sous-section 4.—La Chambre des communes

Il est pourvu, à l'article 37 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord original de 1867 (30 Vict., c. 3), que "La Chambre des communes sera, sujette aux dispositions du présent acte, composée de cent quatre-vingt-un membres, dont quatre-vingt-deux représenteront l'Ontario, soixante-cinq Québec, dix-neuf la Nouvelle-Ecosse et quinze le Nouveau-Brunswick" * En outre, sous l'article 51, il est stipulé qu'après le recensement de 1871 et après chaque autre recensement décennal, la représentation des quatre provinces sera répartie de nouveau par telle autorité, de telle manière et à dater de telle époque que pourra prescrire le Parlement du Canada d'après certaines règles établies dans l'acte original.

Rajustement de la représentation.—La représentation des provinces au Parlement fédéral en 1867 et les rajustements effectués à l'admission de nouvelles provinces dans la Confédération et à chaque recensement décennal jusqu'en 1931 sont indiqués pp. 59-61 de l'Annuaire de 1946. Le nombre de représentants de chaque province élus à chacune des vingt élections générales depuis la Confédération est donné au tableau 8.

* L'indemnité parlementaire d'un membre de la Chambre des communes est de \$4,000. La rémunération d'un ministre du Cabinet est de \$10,000 par an (celle du premier ministre, de \$15,000 par an) en plus de l'indemnité parlementaire. Un ministre du Cabinet a droit également à une indemnité de \$2,000 pour frais de déplacement par automobile. Le chef de l'opposition à la Chambre des communes reçoit une indemnité annuelle de \$10,000 en plus de son indemnité parlementaire de \$4,000. Le président de la Chambre des communes, outre son indemnité parlementaire de \$4,000, reçoit un salaire et une indemnité pour frais de déplacement par automobile s'élevant à \$7,000; il a également droit à une allocation de \$3,000 pour frais de logement. Les membres de la Chambre reçoivent \$2,000 par année comme indemnité de dépenses, payable à la fin de chaque année civile. L'indemnité n'est pas sujette à l'impôt sur le revenu sauf dans le cas des ministres de la Couronne et du chef de l'opposition.